

SUAPSE

Sport et études aménagées

■ DOSSIER DE CANDIDATURE

À remettre avant le 26 septembre 2026

Année universitaire 2026-2027

Sommaire

1. Conditions d'accès	3
2. Fiche signalétique	4
3. Modalités d'aménagement.....	6

Calendrier

- Date limite de dépôt de candidature : 26 septembre 2026
- Réunion de la commission d'attribution du statut : 1^{er} octobre 2026
- Notification à la CFVU (mi-octobre) de la liste des étudiants membres de la section athlètes de haut niveau pour validation
- Réunion des commissions de suivi individuel si nécessaire avant le 10 octobre 2026

Contact

SUAPSE - ESU Bongraine
Avenue de la Rotonde 17440 AYTRÉ
suapse@univ-lr.fr
05 46 45 18 94

1. Conditions d'accès

La Rochelle Université offre la possibilité aux étudiantes et étudiants sportifs de niveau national ou de bon niveau régional, de concilier leurs études et les exigences de leurs pratiques sportives grâce à certains aménagements.

Peuvent candidater les étudiantes et étudiants :

- **inscrits sur les listes nationales ou espoirs arrêtées par le ministère de la jeunesse et sports**
- **d'un bon niveau régional**

Le SUAPSE statuera sur leur cas après examen de la fiche signalétique et d'éventuels éléments complémentaires.

Une commission de « suivi des études » examinera alors si le niveau scolaire et le profil sportif des candidates et candidats sont conformes et si leur orientation est judicieuse.

Après avis favorable, l'étudiante ou l'étudiant sera reçu individuellement par la ou le responsable d'études, sa marraine ou son parrain et par sa tutrice ou son tuteur au SUAPSE (désigné selon le profil de l'APS).

Cet entretien permettra l'élaboration d'un **projet d'études**.

Une convention d'études aménagées sera alors proposée à la signature des différentes parties (étudiante ou étudiant / composante / club / services communs LRUniv.).

2. Fiche signalétique

SPORT et ÉTUDES AMENAGÉES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Étude-s suivie-s en 2026/2027

Adresse des parents (si étudiante ou étudiant mineur)

Tél fixe (parents)

Mobile (père ou mère)

E-mail parent (si étudiante ou étudiant mineur)

Adresse universitaire

Votre tél fixe

Votre mobile

Votre e-mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Dépt de naissance :

Nationalité :

Discipline sportive :

Catégorie :

Club d'appartenance :

Adresse :

Êtes-vous inscrit·e sur une liste ministérielle d'athlètes de haut-niveau :

☐

Oui

☐

Non

NIVEAU	RÉGIONAL	INTER RÉGIONAL	NATIONAL
Sélections ou meilleurs résultats sportifs			
Nom de l'entraîneur :		Tél :	
Nom du club ou de l'organisme qui vous permet de vous entraîner :		Tél :	

Contrainte(s) d'entraînement et de compétitions

Plan d'entraînement

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
créneaux horaires							
Lieu(x)							

Calendrier des compétitions

Saison régulière (dates de début et fin)	
Compétitions (joindre un calendrier)	

Visa du président du club

ou du CTD ou CTR

3. Modalités d'aménagement

Selon le cursus choisi, des aménagements sont possibles en fonction de la formation suivie.

La convention signée peut prévoir les aménagements suivants :

- L'allongement du cursus, si inscription sur les listes du ministère (attribution d'un statut analogue à celui des salariés) ;
- L'aménagement des horaires de TP et/ou de TD après étude et accord des différents intervenants pour concilier les impératifs des entraînements, des stages, des compétitions ;
- L'aménagement du calendrier des examens après accord de la ou du responsable d'études ;
- Du soutien et du tutorat (selon les moyens et les aides obtenues) ;
- Un suivi médical prioritaire ;
- La facilité d'accès aux installations sportives dépendantes du SUAPSE.